son intelligence extraordinaire, une chose conçue par lui n'est pas loin de son exécution.

Je bois à la ville de Roubaix et à son maire si dévoué; à l'ami Renard et à tous ses collaborateurs; à l'éclatant succès qui se présente si beau et si lumineux du concours national de tir.

Des applaudissements chaleureux se font entendre, approuvant les justes paroles de M. Vincent Cousin et rendant aussi hommage au grand dévouement qu'il n'a pas ménagé à l'œuvre du nouveau Stand.

Toast de M. Victor Renard

président du « Tir national » et président général du Concours de Tir

Mes fonctions de président du « Tir National » de Roubaix me valent aujourd'hui, dit M. Renard, l'honneur de saluer dans ce banquet les hautes personnalités qui ont bien voulu accepter notre invitation. Je remercie tout particulièrement notre distingué président de l'Union des Sociétés de Tir de France, M. Mérillou, qui depuis bientôt 25 ans ne consacre, sans relâche, à nos sociétés pour leur plus grand bien. Qu'il me permette de lui dire jusqu'à quel point son nom est aimé et respecté; combien c'est une joie pour nous quand, abandonnant pour un moment ses hautes occupations, il vient, comme aujourd'hui, présider avec toute la bienveillante autorité que nous lui connaissons, une réunion amicale de tireurs.

Au nom de M. le président Mérillon, j'associe ceux de notre camarade Lermusiaux et de tous ses autres collaborateurs, à qui nous devons le développement remarquable de l'Union des Sociétés de Tir de France, et, par suite, de toutes les sociétés affiliées à cette organisation nationale.

M. Renard exprime l'espoir que, lors du grand concours du mois de juin, M. le préfet voudra bien accepter de présider l'un des banquets quotidiens, et marquer ainsi, par sa présence, toute sa sympathie pour la société.

A M. le général Chamoin, continue-t-il, je dirai combien l'armée peut compter sur nos efforts: nous essayons, avec tout le dévouement dont nous sommes capables, de former des tireurs, de préparer des soldats à la France, de faciliter le rôle de nos officiers, de faire en sorte que les jeunes recrues n'arrivent plus au régiment sans rien connaître de leurs devoirs futurs: en acceptant notre invitation et en vous priant, mon général, de le représenter, parmi nous, M. le général en chef nous a laissé entendre qu'il nous considérait comme les collaborateurs de ceux dont la tâche est de donner à la France des soldats dignes de la haute mission que notre pays a toujours eu dans le monde.

Je suis certain d'être ici l'interprète de tous en disant combien est réconfortante, pour nous, la présence de nombreux officiers que nous avons l'honneur de recevoir; que M. le colonel de Lartigue, M. le commandant Langelot reçoivent ici l'assurance de notre profond attachement à la cause de la Patrie, de notre indéfectible dévouement.

C'est grâce à vous, M. le Maire de Roubaix, MM. les adjoints, MM. les conseillers municipaux, que nous avons pu briguer l'honneur, pour notre chère cité, de tenir à Roubaix les assises de la Xe fête annuelle de tir. La généreuse dotation que vous avez fait preuve lorsque nous avons sollicité, de la ville, un subside pour la création d'un stand est au-dessus de toute appréciation élogieuse, car elle est unique, car elle étonne ceux qui, avant nous, ont eu la confiance de l'Union, ceux qui, après nous, doivent avoir le même honneur.

Je ne saurais vous dire combien le sacrifice, que vous consentez, nous a profondément touchés et je suis sûr de n'être contesté par personne en déclarant que le jour où vous avez statué sur notre demande, vous avez fait œuvre de bons Français et bien mérité de la Patrie.

M. Renard fait une mention spéciale des efforts admirables des camarades belges. Il assure M. Quitmann de sa vive reconnaissance. Il adresse aussi ses plus affectueux remerciements à ses collègues de la Commission, au président et aux membres des différentes Commissions qui ont été instituées, ainsi qu'à tous ceux, présents ou absents, qui, à des titres divers, ont donné l'appui de leurs efforts ou de leurs encouragements.

Mes chers camarades de l'U.S.T.F., continue M. Renard, vous m'avez fait crédit, en 1908, quand je vous ai demandé d'attribuer à la société du « Tir National » de Roubaix la tâche de préparer le XVIIe grand concours de l'Union; il y avait des difficultés à cette époque, plusieurs villes étaient sur les rangs pour réclamer le même honneur; en bons camarades, les membres des comités de Grenoble et de Bayonne m'ont cédé la place et accepté mes raisons; je leur ai dit tout le bien que je pensais d'eux et de leurs sentiments généreux, je veux le déclarer ici encore à la veille de notre fête. Les trois concours de Roubaix 1910, Grenoble 1911, Bayonne-Biarritz 1912 ont leurs destinées liées et j'ai la profonde conviction qu'ils seront à l'honneur de l'U.S.T.F.

Notre stand est maintenant construit, nous avons apporté à son édification nos soins les plus dévoués, je dirai même les plus jaloux, car nous avons voulu, en profitant de l'expérience de nos devanciers, faire le mieux possible, heureux, nous estimerons-nous, si nous avons atteint la perfection des stands qui nous ont servi de modèles.

M. Renard retrace en quelques mots l'histoire de la « Société du Tir national de Roubaix », heureuse de posséder maintenant un stand qui présente toutes les perfections modernes.

Je ne crois pas pouvoir mieux terminer, dit ensuite M. Renard, qu'en vous vantant l'œuvre si éminemment utile de nos belles sociétés de tir. Préparation et prolongement de l'armée, elles sont, par excellence, des écoles de civisme, un terrain de luttes pacifiques et courtoises où chacun s'enorgueillit d'une valeur acquise par un travail opiniâtre; elles font, de chaque citoyen, un homme d'autant plus libre que confiant en sa force et en son adresse, il est toujours prêt, quoique ami de l'ordre, à défendre avec courage son foyer et son pays, s'ils se trouvent un jour menacés.

C'est l'œuvre à laquelle il nous a été donné de coopérer, elle nous a séduits comme tant d'autres de nos camarades.

Enfin M. Renard rend hommage à MM. Paul Hayez, Dron, Bar et Vincent Cousin, dont l'appui a été si précieux et si efficace quand il s'agit d'attribuer au Nord la Xe Fête annuelle de Tir; envers M. le Maire de Roubaix, envers la Municipalité roubaisienne, dont le geste généreux — il ne saurait trop le répéter — a permis d'ériger le stand actuel et qui sans demander autre chose à la Société que de remplir son but patriotique, a laissé les organisateurs libres et autonomes, envers tous les bienfaiteurs, « car la générosité, à Roubaix, dit-il, est infinie lorsqu'il s'agit d'œuvres intéressant la grandeur et l'avenir de la France, de notre République bienfaisante et humanitaire ».

Il termine en criant :

— Vive Roubaix! Vive la France! Vive la République!

Toast de M. Eugène Motte

Maire de Roubaix

Une longue salve d'applaudissements éclate quand M. Eugène Motte se lève saluant par avance l'éloquent discours qu'il va prononcer avec cette simplicité si charmante qui n'appartient qu'à lui et où il laissera parler tout son cœur de Roubaisien et de patriote.

Je suis, dit en commençant M. Motte, plus que confus des éloges qui viennent d'être adressés à la municipalité de Roubaix par MM. Renard et Cousin. On n'est habitué à adresser de pareilles paroles qu'aux défunts, car l'on ne reconnaît le mérite des vivants que lorsqu'ils sont enterrés.

Vous avez, messieurs, une bonne raison de compter sur toute notre affection pour votre œuvre: nous avons l'habitude, depuis longtemps déjà, de servir de cibles. Chaque fois qu'on tirait sur nous, nous avions un moyen de trouver le chemin des cœurs: c'était d'agiter les trois couleurs du drapeau national. Immédiatement, derrière nous, venaient se ranger une foule de bons Roubaisiens et nous rencontrions toujours le succès.

Nous avons conscience de travailler à un instrument de force pour la Patrie et, en collaboration avec tous les généreux esprits, nous voulons faire l'éducation militaire préalable de nos jeunes gens, donner nos pleins efforts pour fournir de précieuses recrues aux régiments de France.

Nous avons quelquefois été mal reçus au Conseil municipal, lorsque Sayet, Dewitte et leurs précurseurs présentaient la carte à payer, qui n'était pas mince. En 1907, nous n'étions pas urgentés; nous ne le sommes pas beaucoup plus aujourd'hui.

On ne nous a d'abord demandé, car Renard est un diplomate, que 40.000 francs; nous avons dit non; puis 60, puis 100; puis 110. Cette fois, nous avons dit: qu'on ne nous demande plus rien. Sayet, qui est né au cœur du pays de France et qui a plus d'enthousiasme que les bons Flamands, a été un entraîneur; il a été, messieurs, votre homme de confiance au sein de la municipalité. Et nous y sommes allés gaiement, sachant que nous emploierions notre argent à une œuvre pie envers la Patrie; et cet argent produira le meilleur des rendements, un rendement à gros intérêts, à intérêts composés.

Nous aurons promptement des imitateurs. Tourcoing va avoir son stand aussi; vous l'attendiez, nous le savons. C'est plaisir de voir l'émulation qui anime les deux grandes villes voisines: nous avons dû stand, ils en font un. Ils ont fait une Exposition, nous en faisons une. Souhaitons qu'ils fassent autant de mouches que nous et nous autant qu'eux. Nous dresserons la statistique et dans quelques années, un beau bouquet aux trois couleurs sera offert au vainqueur.

Vous vous étonnez peut-être qu'une ville aussi débonnaire et pacifique, aussi ardente aux affaires et par conséquent disposée au calme, éprouve ce pétillement patriotique qui rend l'œil plus brillant, l'esprit plus agressif. Mais n'oubliez pas que pour être honoré, il faut être craint; qu'il faut être prêt aux extrémités si elles survenaient et que les vaillants Français préparent *fructus pacis!*

L'œuvre que vous avez entreprise est assurée du succès et vos efforts certains d'une juste rémunération, car ils sont appuyés sur les meilleurs des Français, sur les hommes qui composent cette magnifique armée française, notre puissante sauvegarde.

Je vous prie de lever avec moi votre verre en son honneur, dans une pensée d'admiration et de reconnaissance vis-à-vis des généraux, des officiers et de tous leurs collaborateurs les plus modestes et de chanter le Vivat des Flandres pour eux, la Patrie et la République qu'ils servent avec tant de dévouement.

Quand les applaudissements ont cessé, un vivat formidable en l'honneur de l'armée est clamé par deux cents voix.

Toast de M. Mérillon

Président de l'Union des Sociétés de Tir de France

M. Mérillon, après l'éloquent et chaleureux discours de M. le Maire de Roubaix, ne veut pas atténuer la force de ses admirables paroles.

Quand nous avons choisi la cité de Roubaix comme siège de notre concours national et la société du « Tir National » comme organisatrice, nous savions, dit-il, en qui nous placions notre confiance. Ce stand est le plus beau de tout le pays et je n'en connais pas dans mon souvenir dont l'organisation soit aussi complète, la clarté plus grande.

Nos camarades ne connaissaient pas personnellement M. Motte, mais ils savaient avec quelle énergie et quelle vigueur ce grand citoyen avait défendu à la Chambre les convictions que lui dictait sa conscience; ils connaissaient son énergie, son intelligence et savaient que l'élévation de son caractère le plaçait au-dessus de la plupart de ses collègues. Quand il nous a eu dit qu'« il entendait que le concours eût lieu à Roubaix », qu'« il ne permettrait pas qu'il eût lieu ailleurs », parce qu'il entendait implanter là une œuvre patriotique, nous n'avons pas pu résister. Heureuse la France si elle pouvait trouver partout des dévouements comme ceux de la ville de Roubaix, de ses administrateurs et de son maire!

Il est à peine besoin, dit M. Mérillon, de lever mon verre au succès de la future fête. Il est tellement assuré que je le constate d'avance et d'avance j'en remercie la ville de Roubaix, son maire et les organisateurs de la fête.

Remise de la Médaille aux Vétérans

M. Mérillon annonce, aux applaudissements unanimes, qu'à la demande de M. Vincent Cousin, l'Union des Sociétés de Tir de France a créé une distinction: « la Médaille des Vétérans des Sociétés de Tir », à l'obtention de laquelle donneront droit trente ans de service.

Cette médaille est aussitôt décernée à MM. Alphonse Gahide, de Roubaix, délégué de l'Union des Sociétés de Tir de France, membre de la Société du Tir national, qui compte 34 ans de services; à M. Victor Dewailly, fondateur de la Société de Tir d'Hem, qui compte également 34 ans de service, ainsi qu'à M. Henri Vandaele, le dévoué chef de service de presse de la Fête de Tir, qui fut deux fois président du « Tir National » et est actuellement vice-président de l'Association Fédérale des Sociétés de Tir du Nord et du Pas-de-Calais, et compte 31 ans de services.

C'est au milieu des bravos que les nouveaux décorés vont recevoir leur médaille des mains de M. Mérillon, qui leur adresse quelques mots de félicitation.

Le stand de tir de Roubaix est inauguré. L'on se retire en emportant la meilleure des impressions. Les personnes qui ne connaissaient pas le nouveau stand, et principalement les étrangers, ont été enthousiasmés et beaucoup déclaraient qu'ils ne s'attendaient pas à voir une telle merveille.

Naufrage du yacht de M. Gordon-Bennett sur les côtes de Sicile ou dans la Mer Rouge?

Paris, 20 mars. — Une agence publie une dépêche de Nice annonçant que le yacht « Lisy-Strata » ayant à son bord M. Gordon-Bennett, a fait naufrage sur les côtes de Sicile.

Le directeur du « New-York Herald » serait parmi les victimes.

La « Presse » a envoyé, dès le reçu de cette dépêche, un de ses rédacteurs au domicile de M. Gordon-Bennett, à Paris.

La, on a déclaré à notre confrère que plusieurs télégrammes étaient parvenus, annonçant également le naufrage du « Lisy-Strata ».

Toutefois, on ne sait rien de précis.

« La Presse » a ensuite téléphoné au « Petit Niçois » qui lui a donné les renseignements suivants :

« La nouvelle nous a été apportée par des marins venant de Villefranche, et par plusieurs autres personnes, mais nous ne pouvons la garantir officiellement. Nous avons nous-mêmes demandé confirmation en Italie. »

Suivant une autre source, également niçoise, le naufrage se serait produit non dans les eaux de la Sicile, mais dans la Mer Rouge.

Cette dernière version serait plus vraisemblable. En effet, « La Presse », après avoir déclaré ne reproduire tous ces bruits que sous les plus expresses réserves, ajoute :

« Il y a dix jours, notre directeur recevait un câblogramme de M. Gordon-Bennett daté de Ceylan.

» Il paraît invraisemblable que le yacht de notre éminent confrère se soit trouvé en si peu de temps dans les eaux siciliennes. »

ON NE SAIT ENCORE RIEN

Paris, 20 mars, 8 h. soir. — Aux bureaux du « New-York Herald », on déclare n'avoir reçu jusqu'ici aucune nouvelle directe de cette catastrophe que, jusqu'à nouvel ordre, on considère comme inexacte.

REUNION ELECTORALE AGITÉE

A NARBONNE

Le citoyen Ferroul contre M. Sarraut, sous-secrétaire d'Etat

Narbonne, 20 mars. — Cet après-midi, à deux heures, a eu lieu à Nézian, une grande réunion publique contradictoire, organisée par M. Ferroul, maire socialiste unifié de Narbonne, qui se présente aux prochaines élections législatives contre M. Sarraut, député sortant, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre. Plus de 4.000 électeurs y assistaient.

M. Cattel, maire et conseiller général de Nézian, ami personnel et partisan de M. Sarraut, fut, grâce à certaine manœuvre, élu président.

M. Ferroul put, malgré l'hostilité des partisans de M. Sarraut, exposer son programme, dans un silence relatif. Il accusa formellement le ministère Clémenceau d'avoir provoqué le conflit de Narbonne. Il ajouta que s'il se présentait contre M. Sarraut, c'était parce que ce dernier avait été le lieutenant de M. Clémenceau, auteur responsable des événements de Narbonne.

Dans une réponse vague, M. Sarraut s'attache à démontrer les dispositions favorables de la Chambre et du ministère Clémenceau vis-à-vis des populations viticoles.

Il mit ensuite en parallèle l'action de violence et de désordre exercée selon lui par M. Ferroul, dont la responsabilité retombe tout entière sur ce dernier.

Ces déclarations furent accueillies par les « Hou! Hou! » d'une grande partie de l'assistance, tandis que les partisans du sous-secrétaire d'Etat applaudissaient furieusement M. Sarraut et en profitaient pour faire voter, au milieu du bruit, un ordre du jour acclamant sa candidature aux prochaines élections.

M. Sarraut se retira avec ses amis, qui lui firent une ovation enthousiaste.

Le IXe Congrès national du "Sillon"

LA JOURNÉE DE DIMANCHE

La séance de travail. — Le meeting du Cirque. — Le discours de M. Marc Sangnier sur « la République nouvelle » Les contradicteurs. — Le banquet de clôture

(De notre envoyé spécial)

Rouen, 20 mars. — La deuxième journée du IXe Congrès national du « Sillon » avait attiré, à Rouen, un nouvel afflux d'adhérents et le nombre des congressistes atteignait, dimanche, environ un millier.

La matinée a été occupée par la dernière séance de travail. Avant son ouverture, les congressistes avaient assisté fort nombreux en l'église Saint-Ouen, à une messe où un abbé a prononcé une éloquente allocution. Les derniers rapports ont porté sur les travaux du Congrès et sur l'œuvre d'éducation populaire que poursuit avant tout le « Sillon ».

LE DISCOURS DE M. MARC SANGNIER

La réunion publique, qui accompagne tous les Congrès du « Sillon », avait lieu à trois heures et demie, dans la vaste enceinte du cirque de Rouen. Une foule considérable s'y pressait, que l'on peut évaluer à deux mille cinq cents personnes.

La conférence a été présidée par M. Chardon, ancien capitaine de frégate, assisté de MM. Carlhiau et Bénard. M. Marc Sangnier avait pris pour sujet de son discours: « La République nouvelle ».

Je ne veux pas, dit le conférencier sonner ici simplement le rassemblement des indignations légitimes, ce serait trop facile après les derniers scandales et à l'heure même où l'on voit les voleurs voler; mais il vaut encore mieux chercher comment nous pouvons régénérer la République et la défendre efficacement contre ceux qui veulent la supprimer et ceux qui veulent l'asservir.

Les ennemis de la République

Les plus dangereux ennemis de la République, ajoute M. Marc Sangnier, ne sont peut-être pas parmi ceux qui refusent de l'accepter et je vais même jusqu'à croire que beaucoup se réconcilieraient avec elle le jour où elle leur paraîtrait pouvoir vraiment répondre aux légitimes aspirations de l'âme française. Pour cela, il faudrait chercher à faire mieux que ce que nos aïeux ont fait, car s'il leur suffisait pour le bien du pays de développer le rôle d'un homme: le roi, il faut maintenant développer celui d'un peuple et faire battre une âme royale dans la poitrine de tous les Français.

Le vrai danger n'est donc pas représenté par les hommes de l'opposition. En se montrant exigeants vis-à-vis de la République, ils peuvent être même d'utiles collaborateurs pour les républicains. Le vrai danger, il est représenté par ceux qui, dans la République, accréditent des mœurs antirépublicaines et sous prétexte de la défendre, l'enchaînent et la dégradent; par ceux-là qui, si quelque César revenait en France, resteraient bien facilement dans leur chemin coutumier: celui des taveurs et du pouvoir. Ils ne comprennent pas ce qu'exige la République et pourquoi elle est plus difficile à réaliser qu'une monarchie; ils se soucient peu de développer chez tous cette sorte de tact national, autrefois suffisant chez le roi, aujourd'hui nécessaire pour l'ensemble des citoyens; et ils rendent bien facile le rôle de ceux qui disent: « Le rêve républicain est trop beau et c'est la plus folle des chimères. »

Nous croyons, nous, s'écrie M. Marc Sangnier, qu'à ce rêve il est plus difficile de faire renoncer la France, qu'il n'est difficile de lui donner les forces morales nécessaires pour le réaliser, car notre pays ne recule jamais; et tout notre passé nous montre que s'il est parfois blessé, c'est toujours en pleine poitrine qu'il sait recevoir ses blessures.

L'idéalisme républicain

La République sera donc idéaliste ou elle ne sera pas. Il faut, par suite, respecter toutes les forces morales et la sincérité avec lesquelles les citoyens vont les puiser dans leurs convictions philosophiques ou religieuses. Mais, dira-t-on, ce serait là une République clericale et le gouvernement des curés?

— Nullement, répond M. Marc Sangnier, de cela nous ne voudrions pas, mais nous ne voulons pas non plus, ajoute-t-il, d'une République anticléricale. Or, à l'heure actuelle, quand on va à la messe et quand on croit en Dieu, certains prétendent qu'on n'est pas républicain, et c'est cette équivoque, en faveur à droite comme à gauche, qu'il faut briser.

Et à ce propos, M. Marc Sangnier parle des attaques subies par lui et ses amis de la part de certains adversaires de droite. Ils ont été, dit-il, à cause de nos idées républicaines et démocratiques, jusqu'à suspecter notre sincérité religieuse. Rien, ajoute le conférencier, ne nous a plus profondément blessés. Nous n'avons pas, en effet, d'idées religieuses ni de vie religieuse autre que celle de l'Eglise catholique. Nous acceptons sa discipline dans la mesure même qu'elle l'impose; et comme elle est gardienne de la morale et que les matières sociales et politiques sont toujours morales par quelque côté, nous reconnaissons absolument son droit et son devoir de contrôle en ces matières.

La liberté civique des catholiques

Mais cela ne supprime nullement la liberté civique que l'Eglise a toujours reconnue à ses membres et c'est pourquoi nous avons le droit de prendre notre mot d'ordre politique et social dans notre conscience de citoyen français.

Nous pouvons donc, continue M. Marc Sangnier, nous unir sur ce terrain avec tous les Français de bonne volonté. Comme citoyen nous devons faire une union civique avec ceux qui pensent comme nous; comme catholique nous devons faire une union catholique avec nos correligionnaires, et cette union ne saurait d'ailleurs être distincte de l'Eglise même, car, poursuit le conférencier, nous ne voulons pas d'un parti catholique, nous ne voulons pas déserter le temple de Jésus-Christ pour aller chercher une consigne catholique dans les salles de comité ou de rédaction.

M. Marc Sangnier montre ensuite que la volonté de libérer la République du sectarisme antireligieux correspond profondément aux aspirations de l'âme française. Elle sent bien que la République perd sa fécondité dans la mesure même où elle se dissocie de l'idée chrétienne. Elle s'indigne de voir retarder les réformes nécessaires au profit de la législation antireligieuse qui est toujours réalisée, celle-là. Quand on fait un mauvais coup on se dépêche en effet et on va plus vite pour un larcin que pour une aumône..., les consciences se soulèvent aussi, ajoute l'orateur, à voir les auteurs de certains manuels scolaires, iconoclastes nouveaux, mutiler les œuvres de la pensée humaine pour y bannir le nom de Dieu, comme on mutilait sous la Terreur des statues des vieilles cathédrales...

C'est par une parole d'entière confiance que M. Marc Sangnier termine son discours, et il salue joyeusement les troupes jeunes et ardentes qui se sont levées à l'heure opportune pour réaliser le rêve de la France et faire une République nouvelle dans la Justice et la Fraternité.

Une longue ovation a salué la fin de ce discours, qu'avaient interrompu à chaque instant des salves enthousiastes d'applaudissements.

LES CONTRADICTEURS

Deux monarchistes et un socialiste prirent ensuite la parole, et M. Marc Sangnier répondit à chacun d'eux.

Pendant la dernière réplique de M. Marc Sangnier, un groupe de perturbateurs déchaîna un tumulte si violent que la réunion faillit être dissoute par le commissaire de police; mais, grâce à un énergique service d'ordre, ce essai de brutale obstruction fut bientôt réprimé et la réunion put se terminer dans un calme impressionnant.

L'ordre du jour de confiance dans le *Sillon* proposé par le bureau, fut voté à l'unanimité moins une vingtaine de voix.

LE BANQUET DE CLOTURE

Ceux des congressistes qui n'avaient pas dû quitter Rouen, se retrouvèrent le soir dans l'immense salle du château Baubet, en un banquet de clôture de 600 couverts.

Des toasts nombreux et enthousiastes affirmèrent l'inébranlable confiance de tous dans les destinées du *Sillon*.

ET LA PLUIE TOMBAIT TOUJOURS!...

On annonce qu'il pleuvra jusqu'en 1918

M. l'abbé Morcux, directeur de l'Observatoire de Bourges, annonce qu'il pleuvra jusqu'en 1918, parce que le soleil est malade. Voici, du reste, ce qu'il dit:

Que constatons-nous d'une façon générale? C'est que les périodes humides alternent avec les périodes sèches et que, dans chaque contrée, il y a un cycle constant qui fixe la durée de ces périodes.

Dans toute l'Europe occidentale, nous pouvons remarquer que, depuis l'année 1600, nous avons subi trois périodes humides: de 1606 à 1625, de 1841 à 1855, de 1871 à 1886.

Entre ces périodes se sont intercalées des époques sèches: de 1626 à 1840 et de 1851 à 1870.

Nous nous rappelons tous qu'avant 1905 les agriculteurs se plaignaient généralement de la disette d'eau.

Par une suite naturelle de cette assèchement, la température varie et notre climat subit des alternatives de chaleur et de froid, ce dernier correspondant aux périodes d'humidité.

Les trois cycles météorologiques du siècle dernier sont espacés de 35 années environ.

Est-ce une loi générale? Telle est la question que M. Brückner s'était posée autrefois.

L'examen du climat européen depuis le dixième siècle nous permet de répondre par l'affirmative.

Ainsi, depuis près de mille ans, le climat de l'Europe occidentale paraît éprouver des oscillations périodiques dont la durée variable pour chaque cycle ne dépasse pas beaucoup, en plus ou en moins, l'intervalle moyen de trente-cinq ans.

Quelle est la cause de cette oscillation?

Les météorologistes la cherchent encore. Ils la chercheront longtemps s'ils se contentent de fouiller leurs registres. La cause, elle est plus haut; dans les nuages évidemment. Non, plus haut encore

Toute notre météorologie dépend du soleil, et son étude attentive nous a montré récemment que, lui aussi, est soumis dans son activité à des variations dont la durée est de trente-cinq ans, tantôt plus, tantôt moins, suivant ses conditions d'activité.

Voilà pourquoi, dès l'année 1903, j'avais pu prédire un régime de pluies que nous traversons en ce moment.

Le soleil va subir, comme dans la fièvre, une hausse de température... L'évaporation des océans sera plus forte, des précipitations aqueuses auront lieu et les pluies redoubleront d'intensité jusque vers 1918.

Faits Divers

Exploit d'apaches

Bagarre à la Villette. — Une expulsion mouvementée. — Deux agents blessés

Paris, 20 mars. — La fête foraine qui se tient en ce moment sur le boulevard de la Villette a été troublée cette nuit par une violente bagarre.

Vers minuit, un individu pris de boisson qui avait pénétré dans une baraque refusait formellement d'en sortir. Le propriétaire de la baraque fit appeler deux agents pour procéder à l'expulsion du spectateur récalcitrant.

Mais la vue des gardiens de la paix mit l'homme en fureur et il leur opposa une vive résistance.

Une quarantaine de rôdeurs, prirent fait et cause pour l'ivrogne et s'opposèrent à son arrestation.

Comme les agents essayaient malgré tout d'emmener leur prisonnier, les apaches se ruèrent sur eux et se mirent à les frapper à coups de pied, à coups de tête. Pour dégager les gardiens, on dut demander du renfort et quand les secours arrivèrent toute la bande s'enfuit. Pendant la bagarre, l'ivrogne avait disparu.

Les deux agents, fortement contusionnés, ont reçu des soins dans une pharmacie. L'un d'eux, nommé Poniard a pu continuer son service. Mais son collègue Chamfray, qui avait le visage ensanglanté et portait de fortes contusions sur tout le corps, a dû être reconduit à son domicile.

Aucune arrestation n'a pu être opérée.

Ingénieurs escrocs

Arrestation de faux monnayeurs à Paris

Paris, 20 mars. — Des inspecteurs de la Sûreté ont arrêté, ce matin, un individu depuis longtemps recherché par la police, Charles Riberi, âgé de 50 ans, et originaire de Cavalle-Maggiore (Italie), et une jeune femme de 21 ans, Gabrielle Rabache, son amie.

Tous deux se livraient à l'altération de pièces d'or. Ils trempaient dans un bain de mercure des louis de vingt francs et en retiraient de quatre à six décigrammes d'or; soit une valeur de 1 fr. 40 à 1 fr. 80. Les pièces ainsi altérées avaient un aspect orthodoxe; leur seul défaut était d'être légèrement savonneuses au touché.

Le trafic auquel se livrait ce couple était fructueux; il rapportait de 20 à 50 francs par jour.

Magistrat prévaricateur

Arrestation d'un juge de paix

Tonnerre, 20 mars. — Le Parquet de Tonnerre s'est transporté à Cruzy-le-Châtel pour procéder à une enquête sur une affaire qui cause une assez vive émotion dans la région.

Le 25 novembre dernier mourait, à Saint-Vinnemer, près de Tonnerre, un vieillard, M. Prieur, qui jouissait d'une large aisance; les héritiers firent apposer, le jour même, les scellés par le juge de paix de Cruzy-le-Châtel, M. Mettavant, assisté de son greffier, M. Lafaye.

Un peu plus tard, on s'aperçut qu'il manquait dans le paquet de valeurs trouvées chez le défunt un titre de rente française de cent francs. Une plainte fut déposée et alors le juge de paix de Cruzy-le-Châtel se présenta chez un des héritiers et lui déclara que c'était lui qui avait pris et négocié le titre, craignant que son greffier, M. Lafaye, un cohéritier, ne fût lésé dans l'héritage de M. Prieur.

L'affaire a été ébruitée et le Parquet de Tonnerre s'est ému; le dossier de l'enquête a été envoyé au Parquet général de Paris.

M. Mettavant, le juge de paix incriminé, a déclaré qu'il n'avait jamais eu l'intention de s'approprier le montant du titre qu'il avait distrait de la succession.

Sur l'ordre du Parquet, le juge de paix a été arrêté et écroué à la prison de Tonnerre dimanche matin, et de nouvelles perquisitions ont été opérées à son domicile.

Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPÉCIAL

LA FRANCE AU MAROC

La guerre sainte

Tanger, 20 mars. — On mande de Fez (17 mars), que la guerre sainte serait déclarée chez les Zemmour contre les Français qui envahirent la tribu des Zaers à la suite de l'assassinat du lieutenant Meaux.

Les crieurs indiquent comme lieu de rendez-vous Diaterromi, à mi-chemin de Rabat et de Fez.

LE SORT DU "LISY-STRATA"

On dément la nouvelle du naufrage

Paris, 20 mars. — Au « New-York Herald » on dément, ce soir, la nouvelle suivant laquelle le yacht de M. Gordon-Bennett « Lisy-Strata », serait perdu corps et biens.

Notre confrère a reçu une dépêche disant que M. Gordon-Bennett est, en ce moment, à Ceylan et se trouve dans un état de santé aussi satisfaisant que possible.

Dans cette dépêche, il n'est fait aucune allusion au « Lisy-Strata ».

Les troubles de la Guadeloupe

Les blessés

Pointe-à-Pitre, 20 mars. — L'enterrement du manifestant tué avant-hier à Capester, a eu lieu sans incident. Au cours de l'attaque dirigée contre la caserne, des personnes qui se trouvaient dans une maison en face, ont été blessées; la mairie a été transformée en ambulance. Le capitaine de gendarmerie Huot dirige le service d'ordre.

Un Juge de paix inculpé

L'instruction

Tonnerre, 20 mars. — MM. Regismanset, procureur de la République et Poulle, ont quitté cet après-midi, le juge de paix [illegible], de Cruzy-Châtel, à son domicile, où une perquisition a été opérée. Le greffier Lafaye a également été arrêté.

Le magistrat inculpé déclare qu'il ne voulait pas s'approprier le produit de la valeur dérobée, mais voulait avantager le greffier, héritier dans la succession du défunt. Le greffier affirme que jamais il n'avait suggéré pareille idée au juge de paix. Ce dernier est infirme et ne peut pas marcher. Il sera placé en surveillance à l'hôpital.

Mettavent est âgé de 43 ans. Il est originaire de la Ferté-sous-Jouarre et était juge de paix depuis 1902.

LES RELATIONS AUSTRO-RUSSES

La conclusion d'un accord

Saint-Pétersbourg, 20 mars. — Les récentes négociations entre les Cabinets de Saint-Pétersbourg et de Vienne ont abouti à un résultat satisfaisant. Après que cet échange de vues eut démontré que, sur le terrain balkanique, il y a entre la Russie et l'Autriche-Hongrie une entière conformité de principes politiques, les relations entre les deux gouvernements ont été rétablies.

Voici les trois points sur lesquels l'accord s'est conclu:

1° Maintien du « statu quo » sur la péninsule balkanique;

2° Le nouveau régime en Turquie ayant pris pour base l'égalité des droits pour toutes les populations, maintien et consolidation du nouvel état de choses;

3° Indépendance, consolidation et développement pacifique des petits Etats balkaniques.

LA SITUATION DES VEUVES DE FONCTIONNAIRES

Un nouveau projet de loi

Paris, 20 mars. — On discutera, demain, à la Chambre un projet de loi améliorant la situation des veuves des fonctionnaires civils, occupant elles-mêmes une fonction civile, notamment dans l'enseignement et les postes.

Elles ne pouvaient, jusqu'ici, cumuler leur pension et leur traitement que jusqu'à concurrence de 500 francs.

D'après le nouveau projet de loi, les pensions et les traitements des veuves de fonctionnaires civils et militaires pourront être cumulés jusqu'à concurrence de 6.000 francs.

LA DÉCLARATION DU DUC D'ORLÉANS

Paris, 20 mars. — M. Roger Lambelin, chef du bureau politique du duc d'Orléans, fera paraître jeudi en tête de la « Correspondance Nationale », une note laissant à M. de Mézières, l'entière responsabilité de l'interview qu'il a publiée dans le « Gaulois ».

MORT DE NADAR

Paris, 20 mars. — On annonce la mort, à une âge très avancé, de Nadar, une des physionomies les plus originales du siècle dernier, qui, homme de lettres, aéronaute et journaliste, fut en relation d'amitié avec les hommes politiques et personnages les plus en vue de notre époque.

UN MÉDECIN AMÉRICAIN EMPOISONNEUR

New-York, 20 mars. — Le grand jury vient de retenir l'accusation portée contre le docteur Clarck-Illyde par sa femme, Swedoppe, d'avoir tenté de la faire disparaître ainsi que dix autres personnes: d'avoir empoisonné deux membres de sa famille, le colonel Sweppe et M. Christmann Swoppe.

A ces deux derniers le docteur aurait administré une forte dose de strichnine et un autre membre de la famille Illyde aurait été littéralement saigné par le docteur au cours d'une opération volontairement négligée. Le docteur Illyde est en outre accusé d'avoir fait disparaître huit autres personnes en leur communiquant la fièvre thyphoïde dont il entretenait les bacilles dans un bouillon de culture.

ÉCROULEMENT DE DEUX MAISONS PRÈS DE SARAGOSSE

Cinq victimes

Saragosse 20 mars. — A Clacuyud deux maisons se sont écoulées. Il y a 5 morts dont 3 enfants.

Les Journaux de Paris de lundi matin

Paris, lundi, 21 mars.

LA CORRUPTION ÉLECTORALE

De l'*Echo de Paris*:

« Vous n'avez jamais douté, n'est-ce pas, que le dernier mot de cette Chambre fut une ignominie. Ce serait grossièrement méconnaître ses mœurs et son génie que de la supposer capable de finir proprement. Elle vient de rédiger son testament. C'est une loi contre la corruption électorale. Belle matière, en vérité! La corruption et la fraude étant la marque même du régime, il était expédient de lui donner une autre physionomie.

» Les concurrents des blocards ne pourront ni promettre une économie, ni proposer une réforme, ni blâmer les P. M., ni rémunérer un agent, ni donner un pourboire à un garçon d'hôtel, offrir un déjeuner à un ami sans affronter l'arbitraire de la loi et l'arbitraire du juge.

» Corruption! Vous croyez que j'exagère? Les aïeux de ces moralistes guillotinaient pour moins que cela. »

LE SCANDALE DES CONGRÉGATIONS

De la *Libre Parole*:

« Théoriquement, le coup du milliard justifie d'avance tout ce que l'on pourra oser contre la propriété. A un autre point de vue, il est la plus éclatante démonstration de l'état de pourriture et de décomposition dans lequel est tombée la classe bourgeoise, maçonnique et jacobine, qui est finie comme classe dirigeante.

» Après avoir détruit l'aristocratie, la bourgeoisie semble irrémédiablement condamnée à disparaître devant le quatrième Etat. Aussi, le quatrième Etat regarde-t-il tout ce qui se passe avec une joie qui se comprend, avec la joie d'un héritier qui est convaincu que celui dont il attend l'héritage n'en a plus pour bien longtemps. »

Nouvelles Régionales

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE A LAMBERSART. — Au cours de la nuit de dimanche à lundi, un incendie s'est déclaré dans l'épicerie-buvette Cauche, à Lambersart. Le feu s'est déclaré dans la cave, dans un amas de marchandises de tous genres.

Aussitôt l'alarme donnée, le brigadier de police Porchet, l'adjudant Patri et le sergent-major Moutier du 26e, pénétrèrent dans la cave en feu et enlevèrent le plus de marchandises possible. On déversa de l'eau à profusion dans le sous-sol et quand les pompiers de Lille arrivèrent, ils se rendirent facilement maîtres de l'incendie, qui est dû, croit-on, à un échauffement de charbon de bois.

ELECTIONS AU CONSEIL DES PRUD'HOMMES A LILLE. — *Scrutin de ballottage.* — Première catégorie: Inscrits, 366; votants, 99; MM. Henri Hamy, 98 voix, élu; Antoine Scrive-Loyer, fabricant, 99 vo